



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 03663

Numéro SIREN : 498 871 656

Nom ou dénomination : LUGIMA

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2014 sous le numéro de dépôt A2014/017930



4506103

Dénomination : LUGIMA
Adresse : 18 allée Claude Debussy 69230 Saint-genis-laval -
FRANCE-

n° de gestion : 2007B03663
n° d'identification : 498 871 656

n° de dépôt : A2014/017930
Date du dépôt : 21/07/2014

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
16/07/2014



4506103

François-Régis CHABERT
Commissaire aux Comptes
217, Rue du magasin
69700 LOIRE SUR RHONE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DESIGNE POUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE LUGIMA EN SAS**

(Sur décision des associés en date du 23 mai 2014)

SOCIETE LUGIMA

LOIRE SUR RHONE, le 16 juillet 2014

Monsieur le gérant,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation nommé pour l'opération qui nous a été confiée en application des dispositions des articles L. 223-43 et L. 224-3 du Code de commerce, par décision de l'ensemble des associés, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au montant du capital social ainsi que sur la situation de la société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés, et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle, sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport, ainsi qu'à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

- a) Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'y a pas d'avantage particulier stipulé.

- b) La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

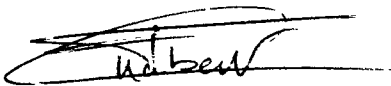
La société est une holding qui détient 100 % d'une société d'exploitation dont les perspectives 2014 restent dans l'ensemble à un niveau d'activité équivalent à celui de 2013, et plus particulièrement en ce qui concerne la marge commerciale.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à LOIRE SUR RHONE, le 16 Juillet 2014.

Le Commissaire à la transformation

François-Régis CHABERT



François-Régis CHABERT
Commissaire aux Comptes
217, Rue du magasin
69700 LOIRE SUR RHONE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DESIGNE POUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE LUGIMA EN SAS**

(Sur décision de l'ensemble des associés en date du 23 mai 2014)